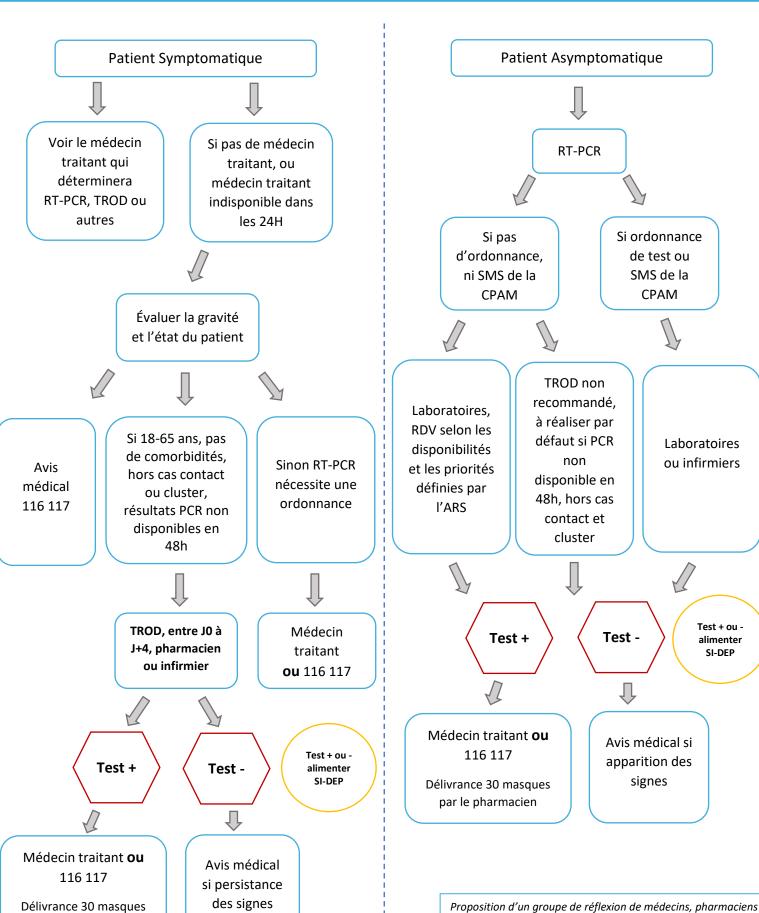


PLACE DES TESTS ANTIGÉNIQUES CHEZ LES PATIENTS SUSPECTS DE COVID

Pour pharmaciens & infirmiers



par le pharmacien

Proposition d'un groupe de réflexion de médecins, pharmaciens et infirmiers havrais – nov. 2020

source: HAS https://www.has-sante.fr/jcms/p 3212125/fr/covid-19-la-has-positionne-les-tests-antigeniques-dans-trois-situations

Décret du 5 mai 2020

La vulnérabilité mentionnée au I de l'article 20 de la loi du 25 avril 2020 susvisée répond à l'un des critères suivants :

- 1. Être âgé de 65 ans et plus ;
- 2. Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV;
- 3. Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- 4. Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment) :
- 5. Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- 6. Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie);
- 7. Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm2);
- 8. Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :
 - médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive;
 - 2. infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm3;
 - 3. consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
 - 4. liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
- 9. Être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- 10. Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- 11. Être au troisième trimestre de la grossesse.CF ma version

Source: https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041849680/2020-10-28/

Stratégie de priorisation des tests du 15 septembre 2020 – ARS Normandie

Une priorisation des tests est déployée sur l'ensemble de la région, afin de limiter davantage le rebond épidémique. Elle vise à fluidifier l'accès aux tests pour les situations présentant un risque de transmission plus accru du virus.

On entend par personnes prioritaires :

- Les personnes ayant une prescription médicale
- Les personnes symptomatiques
- Les personnes contacts à risque d'un cas confirmé ou probable de COVID-19 inscrites dans CONTACT-COVID (sur présentation du mail ou du SMS de l'Assurance Maladie).
- Les personnes pour lesquelles un test est recommandé par l'ARS dans le cadre d'une opération de dépistage ciblant un collectif à risque ou la population de territoires à circulation active du virus
- Les professionnels de santé, exerçant en établissements de santé ou établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ou au domicile de personnes âgées ou handicapées

Pour ces publics prioritaires, une prise en charge rapide doit être garantie, en visant un résultat en moins de 24h. Modalités d'accès au dépistage : Pour les personnes prioritaires, tous les sites et plages de prélèvement sans rendezvous leur sont réservés. Les personnes prioritaires peuvent donc se faire dépister, avec ou sans rendez-vous :

- Dans l'ensemble des sites mobiles (« barnums ») de la région. Ces dispositifs leurs seront dorénavant réservés.
- Dans le cadre des plages horaires dédiées proposées par certains laboratoires d'analyse.

Pour les personnes non prioritaires qui souhaitent bénéficier d'un test RT-PCR, il convient de systématiquement prendre rendez-vous auprès des laboratoires. Le test sera réalisé, en fonction des capacités des laboratoires de biologie médicale à traiter les demandes.

 $\textbf{Source}: \underline{https://www.normandie.ars.sante.fr/system/files/2020-09/CP-D\%C3\%A9pistage.pdf}$



LOGISTIQUE AUTOUR DES TESTS ANTIGÉNIQUES & EXPLICATION SI-DEP

La réalisation de ce test par les professionnels est soumise à des obligations précises :

- Vérifier l'éligibilité du patient à ce test
- Recueillir son consentement libre et éclairé
- ⇒ Avoir des locaux adaptés avec :
 - Espace de confidentialité
 - Point d'eau pour lavage des mains ou SHA
 - Equipements de protection individuelle en nombre suffisant (masques FFP2, blouses, gants, charlottes, protection oculaires)
 - Désinfection des surfaces avec virucide 14476
 - o Circuit d'élimination des déchets à risque infectieux

⇒ Procédure d'assurance qualité :

- Liste des tests, recueil, traitement des résultats
- Liste de professionnels réalisant les tests
- Conditions de réalisation des tests
- o Modalités de recueil, de transfert et de stockage des données recueillies
- Modalités de rappel du patient, transmission du résultat

⇒ Formation au geste technique

La cotation des actes requiert également la saisie des résultats des tests positifs (NIR du patient, nom et prénom, date de prélèvement, code postal du lieu de résidence, numéro de téléphone du patient) dans une base de données :

- Pour les MG, PH et IDEL : dans le système de saisie SIDEP
- OU, pour tous, envoyer un message par messagerie sécurisée de santé à l'adresse :

sm.nor@cnam-sm.mssante.fr

⇒ OU par défaut, appeler le **09 74 75 76 78**

Logiciel SI-DEP

Le décret du 16 octobre inscrivant à la nomenclature des actes de biologie médicale le test antigénique impose aux médecins de renseigner SI-DEP que le résultat soit positif ou négatif.

La réalisation de cet enregistrement conditionne le remboursement du test. En effet, seule une collecte en temps réel, exhaustive et immédiate de ces résultats permet d'engager le contact tracing de manière efficace et audelà un suivi très rapproché de l'évolution de l'épidémie

La nouvelle version de SI-DEP vous permettant de saisir ces résultats sera mise en ligne à compter du 15 novembre.

Pour vous connecter:

1. Munissez-vous de votre CPS ou de votre e-CPS

La e-CPS est la forme dématérialisée de votre carte CPS. Pour en bénéficier :

- Téléchargez l'application e-CPS sur votre smartphone ou tablette
- Insérez votre carte dans votre lecteur et rendez-vous sur https://wallet.esw.esante.gouv.fr
- Laissez-vous guider et activez votre e-CPS
- 2. Connectez-vous à l'adresse : https://portail-sidep.aphp.fr/
- 3. Cliquez sur nouveau patient et enregistrez dans SIDEP ses coordonnées
- 4. Validez la modalité de test antigénique
- 5. Saisissez sur la dernière page le résultat du test, son type d'hébergement et s'il est professionnel de santé ainsi que la date d'apparition des symptômes.

A l'issue de la saisie, vous pourrez remettre au patient la fiche récapitulative de résultat de test antigénique.

Source: mail AMELI du 13 novembre 2020



COTATION POUR LES TESTES ANTIGÉNIQUES

MEDECINS GENERALISTES, SPECIALISTES

	Cotation	Prise en charge	
Patient testé négatif	C2	AMO :100% code exo div	
	V2 (si visite)	3 Hors parcours de soins	
Patient testé positif	C2+MIS	: code IPS « urgence »	Explication de l'ensemble des mesures à
			prendre Initiation du contact tracing

PHARMACIENS

	Cotation	Prise en charge à 100 %		Justificatif
Réalisation du test au patient avec prélèvement	34,49 € TTC en 2 lignes PMR - acte 26€ TVA à 0% - test 8,49€ TVA 5,5%	- NIR du patient - Pharmacien identifié en tant que prescripteur et exécutant - EXO3	Ce forfait inclut le coût du test, l'interrogatoire du patient, la réalisation du test, le rendu du résultat, les EPI et l'évacuation des déchets	Aucun, Respect des critères de sélection
Réalisation du test au patient sans prélèvement : * prélèvement réalisé par autre professionnel libéral habilité au sein de l'officine	24,69€ - acte 16,20 TVA 0% - test 8,49€ TVA 5,5%			Aucun, Respect des critères de sélection
Délivrance tests médecins/IDE	8,49TTC X par le nombre de tests. Délivrance de test sans déconditionnement - Boite > 15 tests limite une boîte par professionnel de santé et par jour - Boite < 15 tests limite 2 boîtes par professionnel et par jour	- NIR générique - Numéro de FINESS du PS - Exo3		Présentation de la carte CPS ou numéro d'inscription à l'ordre

INFIRMIERS

	Cotation	Prise en charge à 100 %	
Test réalisé dans le cadre	AMI 6,1	- NIR du patient	Ce forfait comprend l'interrogatoire du
d'un dépistage collectif		- Infirmier identifié en	patient, la réalisation du test, le rendu du
Test réalisé au cabinet	AMI 8,3	tant que prescripteur et	résultat, les EPI, l'évacuation des déchets
Test réalisé au domicile	AMI 9,5+ déplacement	exécutant	
du patient		- EXO3	

A destination des patients – Document à remplir

Vous avez réalisé un prélèvement naso-pharyngé pour la réalisation d'un Test Rapide d'Orientation Diagnostic (TROD) de détection antigénique du virus SARS-CoV-2 (COVID-19)

INFORMATIONS SUR LE PATIENT					
Nom : Prénom :	Date de naissa	Date de naissance :			
Code postale du lieu de résidence :					
Hébergement : $\ \square$ hébergement individuel privé $\ \square$	hébergement collectif 🗆 A	utre :			
Nom et prénom du médecin traitant (si existant) :					
RAISON POUR LAQUELLE JE ME FAIS DEPISTER :					
		NON (TROP and the)			
		_			
Facteurs de vulnérabilités :					
Cas contact de moins de 7 jours :					
Identifié en cluster :					
Hospitalisation ou entrée en établissement :					
Asymptomatique :					
PHARMACIEN / INFIRMIER :	MATERIEL UTILISE :				
Nom :	Marque de référence :				
		Numéro de lot :			
Date of heare de preievement	Bate de peremption				
RESULT	TATS				
		nt			
Vous ne rentrez pas dans les critères du TROD, vous é	ètes invité à consulter votre n	nédecin traitant.			
POSITIE : Isolez-vous immédiatement contactez vo	ntre médecin nour une nrise a	an charge médicale			
	•	en charge medicale,			
NÉGATIF : Continuez à respecter tous les gestes ba	arrières pour vous protéger et	mettre vos proches			
à l'abri. Si les symptômes apparaissent une RT-PCR se	era nécessaire				
INDÉTERMINÉ .					
INDETERIVIINE:					
	Nom:	Nom:			















A destination des patients

- Je peux rester chez moi, si les conditions s'y prêtent et après en avoir discuté avec mon médecin.
- Si j'ai besoin d'être isolé en dehors de chez moi, l'Assurance Maladie me proposera une solution adaptée.
- Des masques chirurgicaux me seront fournis pour la durée de mon isolement, à retirer ou à faire retirer par mes proches en pharmacie.
- Si j'en ai besoin, notamment si je ne peux pas télétravailler, l'Assurance Maladie va m'envoyer un arrêt de travail pour couvrir la période où je dois rester isolé.

CHEZ MOI (OU DANS UN LIEU D'HÉBERGEMENT), JE PROTEGE MON ENTOURAGE

- Je reste, si possible dans une pièce séparée
- J'évite les contacts avec les autres personnes de la maison ou du lieu d'accueil, je ne les touche pas, je ne les embrasse pas.
- Je porte un masque chirurgical en présence d'une personne dans une même pièce.
- Si possible, j'utilise une salle de bain et des toilettes séparées, que je ne partage pas avec les autres personnes de mon domicile. Si je n'ai pas le choix, les pièces que je partage avec les autres doivent être nettoyées régulièrement. Les personnes qui les utilisent (moi ou les autres) se lavent les mains avant et après utilisation.
- ⇒ Je me tiens à plus d'1 mètre des autres personnes
- Je ne vois pas les personnes fragiles: les personnes de plus de 65 ans, celles atteintes de maladies chroniques comme l'hypertension, le diabète, les maladies cardiovasculaires etc, les personnes présentant une obésité importante et les femmes enceintes au 3e trimestre de grossesse.

- ➡ Je me lave les mains très souvent avec de l'eau et du savon et je les sèche avec une serviette personnelle.
- J'utilise un mouchoir si je tousse ou si je me mouche, je le jette puis je me lave les mains,
- Je ne partage pas mes objets de tous les jours : serviettes et gants de toilette, téléphone, etc.
- Si je suis seul, je demande à mes proches (famille, amis, voisins) de me livrer mes médicaments, mes courses ou mes repas ou je me les fais livrer par le magasin ou la pharmacie.
- Si j'ai besoin de soins ou d'aide à mon domicile, je choisis si possible une seule personne pour m'aider. Cette personne doit se laver les mains très régulièrement et porter un masque.
- ⇒ Je donne des nouvelles à mes proches.
- Si je dois sortir chez le médecin, au laboratoire ou à la pharmacie, je lave mes mains avant de quitter mon domicile, je porte un masque chirurgical et je reste éloigné des autres pendant ma sortie qui doit être la plus courte possible.

JE NETTOIE MON LOGEMENT TRÈS RÉGULIEREMENT

- J'aère très régulièrement les pièces dans lesquelles je vis en ouvrant les fenêtres (au moins 10 minutes plusieurs fois par jour).
- ⇒ Je nettoie et désinfecte les surfaces que j'ai touchées
- ⇒ le lave :
 - o Mon linge (draps, serviettes de toilette) Je le mets directement dans la machine à laver, sans le secouer.
- Je privilégie des ustensiles de ménage qui ne dispersent pas les poussières comme une éponge ou une serpillère.
- Après avoir fait le ménage, je me lave les mains et je les sèches.

J'ÉLIMINE LES DÉCHETS QUI PEUVENT ÊTRE CONTAMINÉS

- J'utilise un sac plastique (opaque, volume 30 litres maximum, fermeture avec liens).
- Je garde ce sac dans la pièce où je vis.
- 🗢 Je jette dans ce sac uniquement les masques, mouchoirs en papier, les lingettes et tous les autres supports de nettoyage jetables utilisés.
- ⇒ Je ferme ce sac quand il est plein

J'AI DES QUESTIONS

- Pour toute question ayant un lien avec mon état de santé, j'appelle mon médecin.
- Si je suis seul, si je suis inquiet et que j'ai besoin de parler j'appelle le **0800 130 000**
- Pour avoir des informations fiables, je peux consulter
 - le site du gouvernement : https://gouvernement.fr/info-coronavirus.fr
 - le site du Ministère des Solidarités et la Santé https://solidarites-sante.gouv.fr